

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014

Présents :

M le Maire Jean Paul Moutarlier,
Mmes Communod, Frémy, Giambali, Lechger, Molinari, Noel, Wirz, Ochem
Ms Brun, Estavoyer, Fricker, Groetz, huguenin, Ritter

Excusés donnant pouvoir :

Mme Walter donne pouvoir à M Estavoyer
M Charles donnant pouvoir à M Moutarlier

Excusés :

Ms Badiqué et Pacaud

M le Secrétaire Général participe à la séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Election du secrétaire de séance :

A l'unanimité des membres présents, Mme Communod est nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M le Maire rappelle les principes généraux de constitution de liste et d'élection. Il précise que pour la commune de Chevremont, il convient d'élire 5 titulaires et 3 suppléants et ce dans le respect des règles relatives à la parité.

Identification des listes :

Une liste constituée s'est déjà identifiée préalablement au conseil municipal.
M le maire fait appel en séance à candidature de listes souhaitant se présenter.
Une seule liste se présente, la liste d'entente communale composée comme suit

Titulaires	Suppléants
M Jean Paul Moutarlier Mme Mariette Walter M Alain Huguenin Mme Lucile Molinari M Thierry Ritter	Mme Maria Fremy M Paul Luc Estavoyer Mme Audrey Noel

Cette liste répondant aux différentes obligations citées au préalable, M le Maire procède à la constitution du bureau de vote, tel que défini par la loi à savoir :

M le Maire
les deux conseillers les plus âgés
les deux conseillers les plus jeunes.

Au regard des conseillers présents en séance, Mme Fremy, M Huguenin, Mme Noel et M Brun composent le bureau de vote avec M le Maire.

Elections :

Les bulletins de vote sont distribués, l'ensemble des conseillers participe au vote.

Résultat du vote :

17 voix pour la liste d'entente communale.

Le procès verbal des élections est complété et signé en séance.

Divers :

Un débat est ouvert en séance entre les membres du conseil municipal exprimant la volonté d'instaurer des réunions préparatoires au conseil permettant à chacun d'être au fait des dossiers à traiter. Décision est prise en ce sens.

Un point est fait sur l'avancement des dossiers en cours (rythmes scolaires, haut débit, choux galante...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19 h30.